



Groupe communiste  
Républicain et Citoyen

## Michel BILLOUT

*Sénateur de Seine-et-Marne*

*Vice-Président de la commission  
des affaires européennes*

*Membre de la commission des affaires étrangères,  
de la défense et des forces armées.*

### Collaborateurs parlementaires :

Éric Defouilhoux - Stéphanie Charret - Lydia Sammarbach. Tél : 01 42 34 28 33

## Traité transatlantique (TAFTA) Une atteinte à la souveraineté des collectivités locales.

Dans l'actualité de ces derniers jours, les médias ont longuement parlé du nouveau cycle de négociations entre les États-Unis et l'Union européenne qui s'est tenu à New-York, la dernière semaine d'avril, dans le cadre du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, autrement connu sous les sigles TTIP, TAFTA ou PTCI.

Malheureusement les médias ne parlent pas de son homologue canadien. En effet, la Commission européenne et le Canada ont ouvert depuis plusieurs années un cycle de négociations pour un accord économique et commercial global (AÉCG). D'après les éléments de calendrier dont nous disposons, cet accord devrait très prochainement aboutir. Il doit être présenté en Conseil européen le 13 mai puis un sommet UE-Canada se tiendra en octobre afin de procéder à la signature de l'accord. Le processus de ratification sera ensuite enclenché dans les États membres et nous ne disposerons de la traduction de l'accord qu'à ce moment-là.

**Les négociations se déroulent de façon opaque.  
Les parlementaires n'ont accès que sous certaines  
conditions aux documents de négociations.**

Ces deux accords, tout comme celui du TISA (accord sur la libéralisation des services, négociés par 50 États) portent atteinte à la souveraineté des collectivités locales. Nous avons été élus afin de mener à bien un projet politique pour l'intérêt général. Il est impensable que demain nous ne puissions nous opposer au forage d'un puits pour l'exploitation des gaz de schiste. Ou encore que nous renoncions à l'approvisionnement local pour les cantines pour laisser place aux OGM, au poulet désinfecté au chlore et au porc traité à la ractopamine... Tout ceci pour la seule et unique raison que ce serait contraire aux intérêts de multinationales. Si nous décidions tout de même de le faire, ces multinationales pourraient alors attaquer les

collectivités devant une cour spéciale d'arbitrage pour seul motif que les dispositions prises par des élus de la République iraient à l'encontre des bénéfices attendus lors de la réalisation de leur investissement sur le territoire.

**La question se pose également pour les appels d'offres,  
aujourd'hui au travers de certaines clauses  
nous avons encore une marge d'action.**

Que deviendra l'économie solidaire dans ce contexte ? Comment nos petites collectivités pourront continuer d'agir pour soutenir l'économie locale, que deviendront nos TPE et PME dans ce contexte hyper-concurrentiel ?

De plus, les négociations en cours pourraient conduire à une profonde remise en cause de notre schéma agricole et à des changements économiques. La situation est d'autant plus inquiétante que l'agriculture est déterminante pour la cohésion territoriale notamment en France. C'est donc le devenir de nombreuses communes rurales qui est en jeu, de même que la préservation de l'équilibre des paysages et des territoires.

C'est à certains égards un choix de société. Il n'est pas acceptable que ce choix aussi lourd ne fasse pas l'objet d'un débat démocratique car ces accords auront des conséquences importantes au quotidien, que ce soit en tant que citoyen ou élu.

Il est donc aujourd'hui indispensable qu'un maximum de collectivités s'empare de ces problématiques. D'ailleurs, de nombreuses collectivités européennes ont pris des résolutions déclarant leurs territoires zone « hors TTIP, CETA, TISA ». Je vous invite donc, si ce n'est pas encore le cas, à voter au sein de vos Conseils une telle motion.

### Accord entre l'Union européenne et la Turquie Un accord contraire au droit d'asile

Le 18 mars dernier, les vingt-huit chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que le Premier ministre turc, ont conclu un accord entre l'Union européenne et la Turquie. Celui-ci confirme la volonté des dirigeants européens de fermer les portes d'entrée de l'Europe aux populations fuyant la guerre, les violences et la misère.

Quelques jours avant ce sommet, Michel Billout avait écrit au ministre des affaires étrangères pour exprimer son opposition à un tel accord. Le 22 mars, à l'occasion des questions d'actualité, il est revenu sur le sujet en interpellant le gouvernement sur « un dispositif qui ne fera qu'ouvrir d'autres routes pour les migrants. Cet accord fait l'impasse sur les milliers de réfugiés, déjà sur le sol européen, dont l'espoir d'être réinstallé se réduit de plus en plus, la Commission européenne venant de diviser par deux ses projets de « réinstallation ». Comme il l'avait écrit dans son courrier, il a rappelé que cet accord « reste contraire au droit d'asile, dont les conditions sont fixées par la Convention de Genève. Et le Haut-Commissariat aux réfugiés lui-même, le HCR, a fermement exigé son respect. »

LA TURQUIE NOUVEAU PAYS SÛR, SAUF POUR LES  
JOURNALISTES, LES UNIVERSITAIRES, LES KURDES...

Dans cet accord, la Turquie se voit gratifiée du label de « pays sûr », condition pour recevoir les réfugiés refoulés. « C'est un comble » a déclaré Michel Billout en séance, « quand on sait que, depuis plusieurs mois, s'y développent la répression féroce contre la population kurde, la chasse aux démocrates et les atteintes aux libertés d'opinion et d'expression, les universitaires et les journalistes en étant particulièrement victimes. C'est un comble également quand on connaît la position très ambiguë de la Turquie vis-à-vis de Daech ! »

#### UNE MISSION D'INFORMATION SENATORIALE



Contestant cet accord, Michel Billout et son groupe parlementaire ont **demandé et obtenu** au Sénat **une mission d'information**, « sur la position de la France à l'égard de l'accord de mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie relatif à la crise des réfugiés et sur les conditions de sa mise en œuvre. ».

Ceci permettra de veiller ainsi au respect des droits et de la dignité des réfugiés, victimes de la barbarie et repoussés par une Europe qui représentait pour eux l'espoir de la paix et d'une vie meilleure.

**Cette mission a été mise en place le 3 mai dernier. Michel Billout en est le rapporteur.**

### Situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire Inquiétude suite aux arrestations et à la détention arbitraire de centaines d'Ivoiriens !



**Mercredi 13 janvier, Michel Billout a reçu au Sénat le représentant en France du Front Populaire Ivoirien, par ailleurs secrétaire national en charge des relations avec les partis et l'internationale socialiste. Les arrestations des opposants politiques ont été largement abordées durant cet échange. Michel Billout a ensuite interrogé le gouvernement sur ce sujet ...**

De nombreux défenseurs des droits de l'homme, dont Amnesty international, s'inquiètent en effet de l'arrestation et de la détention massive et arbitraire de centaines d'Ivoiriens depuis la venue au pouvoir de l'actuel chef de l'État.

Ils dénoncent également l'enlèvement organisé des procédures judiciaires concernant la plupart d'entre eux, des tortures dont certains font ou ont fait l'objet, du non-respect des droits de la défense et des prisonniers ainsi que de l'existence de lieux de détention illégaux.

Ainsi selon le rapport n° 1-2016 du secrétariat national du front populaire ivoirien chargé de l'administration pénitentiaire et des prisonniers politiques, il y aurait plus de **300 prisonniers d'opinion détenus dans des lieux de détention officiels**. Parmi eux figurent des opposants politiques, des fonctionnaires, des militants de la société civile, des syndicalistes et de simples citoyens dont

certains porteurs d'un handicap. Parallèlement à cela, d'autres protagonistes, partisans de l'actuel chef de l'État et soupçonnés de nombreux crimes depuis septembre 2002 jusqu'à aujourd'hui, ont été promus aux plus hauts postes du pouvoir d'État. La totalité de ces éléments confirme malheureusement une fois de plus une **collusion entre pouvoir exécutif et judiciaire en Côte d'Ivoire** et a pour conséquence une justice des vainqueurs qui ne peut que peser négativement sur la réconciliation nationale et le retour de milliers d'exilés.

**Au vu des relations anciennes et privilégiées de ce pays avec la France, Michel Billout a interrogé le ministre des affaires étrangères sur la nécessité d'exprimer l'exigence, vis-à-vis des autorités ivoiriennes, du respect des libertés, de l'État de droit et de la sécurité des populations en Côte d'Ivoire.**

## Proposition de résolution européenne

### Agriculture et aménagement du territoire

À l'initiative du groupe communiste républicain et citoyen, le Sénat a débattu le jeudi 4 février d'une proposition de résolution européenne, initiée par Michel Billout et Éric Bocquet, sur les conséquences du projet de traité entre l'Union européenne et les États-Unis sur l'agriculture et l'aménagement du territoire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité comme la précédente concernant le mécanisme des règlements investisseurs-États. Dans un contexte difficile pour l'ensemble des filières agricoles, le groupe CRC est satisfait que le Sénat le rejoigne dans le nécessaire engagement pour la défense de l'agriculture.

#### Ce sont en effet des milliers d'emplois et de vies qui sont menacés

Les producteurs ne doivent pas être les victimes de la chaîne de commercialisation. De nouvelles règles doivent être instituées pour garantir des revenus dignes à nos agriculteurs pour assurer, sur nos territoires, une production alimentaire d'une qualité toujours améliorée pour nos populations. En s'engageant ainsi le Sénat se positionne clairement contre des accords de libre échange qui mettraient en péril notre agriculture et plus largement l'aménagement du territoire. D'autant plus qu'une étude menée par le département de l'agriculture des États-Unis, met en évidence que ce pays serait le grand gagnant de ce traité notamment grâce à deux éléments.

Le premier est l'abolition des droits de douane qui rapporterait 5,5 milliards de dollars aux États-Unis là où l'Union européenne ne gagnerait que 800 millions.

Le second serait cette même abolition à laquelle on ajouterait la suppression des mesures non tarifaires. Là, les États-Unis gagneraient 10 milliards de dollars tandis que l'Union européenne seulement 2 milliards.

Dans cette même étude, il est noté que le seul point qui ferait que les États-Unis n'auraient rien à gagner dans cet accord est le cas où les citoyens privilégient la qualité et la sécurité sanitaire et en font une priorité.

En outre, il existe une différence totale de conception des deux côtés de l'Atlantique. L'Union européenne régule la protection des animaux «de la ferme à l'assiette», c'est-à-dire sur l'ensemble des étapes de la production



(élevage, transport et abattage).

**Elle interdit les hormones de croissance et est nettement**

**moins tolérante avec les aliments génétiquement modifiés et les antibiotiques que les États-Unis. Outre Atlantique, ce contrôle de la ferme à l'assiette n'existant pas, ça ne pose aucun problème de désinfecter une carcasse une fois la bête abattue.**

**Mais quelle garantie aurons-nous pour notre sécurité alimentaire ? Aucune.**

## C'est quoi, une PPRE ?

Une proposition de résolution européenne permet aux parlementaires d'exprimer leurs avis sur un projet ou un acte de l'Union européenne.



La réforme constitutionnelle de 2008 a réhabilité cette procédure.

Les propositions de résolutions peuvent être déposées au Sénat ou à l'Assemblée par un ou plusieurs parlementaires, de la majorité comme de l'opposition. Toutefois la portée d'une résolution est limitée.

Cette dernière n'est pas contraignante, elle sert surtout à formuler un vœu, une recommandation, une mise en garde.

L'agriculture ne peut être une variable d'ajustement lors des négociations de cet accord. **L'agriculture n'est pas une marchandise, elle doit faire partie d'un projet de société plus global** et il est tout à fait possible de développer un commerce international avec des solutions alternatives respectueuses des êtres humains et de l'environnement.

De plus, cet accord devrait faire l'objet d'un débat démocratique et d'une totale transparence des négociations. Ce qui, malheureusement, n'est toujours pas le cas.

## Rencontre de travail avec le nouvel ambassadeur de la mission de Palestine en France

Le 9 mars dernier, Michel Billout organisait une rencontre de travail avec ses collègues communistes membres du groupe d'amitié France-Palestine, pour répondre à la demande de **rencontre du nouvel ambassadeur de la mission de Palestine en France, monsieur Salman El Herfi.**

Au menu de ces échanges, la situation très préoccupante de la Palestine : les violences s'enchaînent, les colonies ne cessent de prospérer. **Israël a ainsi pris possession de 234 hectares de terres au début de mars 2016**, ce qui correspond à la plus importante prise de possession de terres depuis des années dans la stratégie vallée du Jourdain, qui marque la frontière avec la Jordanie à l'est de la Cisjordanie, selon l'organisation israélienne opposée à la colonisation «*La Paix maintenant*».



## Emploi

### Soutien à Claude JAMET maire de Bagneaux-Sur-Loing

Claude Jamet a été mis en examen pour avoir défendu l'emploi des 212 salariés de l'entreprise Prévent Glass, sous-traitante de Volkswagen. Elle fabriquait les vitres latérales et lunettes arrières de la Golf et de la Polo sur sa commune.

**Le Maire a reçu le soutien de très nombreux élus lors de son passage en jugement, lundi 14 mars au tribunal de Fontainebleau, dont celui de Michel Billout.**

Ce dernier s'était d'ailleurs rendu sur le site de l'usine à plusieurs reprises et avait participé notamment à la grande marche pour défendre l'usine et ses emplois qui avait rassemblé plus de 1000 personnes le 14 avril 2012.

Alors qu'une étude mandatée par le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil départemental de Seine-et-Marne



concernant la reprise de l'activité verrière sur le site de l'usine Prevent Glass était sur le point d'être publiée, les machines de l'usine ont été mises aux enchères par le liquidateur judiciaire le 20 novembre 2012.

Claude Jamet s'était alors enchaîné à la porte de l'usine, **en interdisant symboliquement l'accès, pour défendre l'intérêt de sa ville, de ses administrés comme ceux des salariés sacrifiés sur l'autel de la financiarisation de l'économie.**

Le 11 avril le tribunal de Fontainebleau l'a condamné pour «entrave à la liberté des enchères, violence et voie de fait» tout en le dispensant de peine.

### Effets désastreux sur l'emploi de la baisse de la DGF Michel Billout défend une autre voie

**Le 30 mars, Michel Billout a écrit aux maires de Seine-et-Marne concernant les effets de la baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement conjuguée à de nouvelles dépenses obligatoires non compensées. D'autres mesures doivent être mises en œuvres dès maintenant.**

L'élaboration des budgets des communes, des intercommunalités et des départements est devenu un véritable casse-tête. La baisse de l'épargne brute se traduit déjà par **un moindre entretien du patrimoine, des hausses de la fiscalité et la tarification, ou la réduction de services publics locaux.**

Le résultat sur l'emploi est direct : **la baisse de l'investissement devrait en effet entraîner la perte de 40 000 à 50 000 emplois dans le BTP** et générer 1 milliard d'euros d'allocations de solidarité en plus !

Avec ses collègues du groupe communiste, républicain et citoyen du Sénat, **Michel billout ne cesse de proposer une action résolue contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale** pratiquées massivement par les plus grandes entreprises.

Pourquoi ne pas remettre aussi en cause la part de crédit impôt compétitivité emploi affectée au secteur assuranciel, bancaire, de la grande distribution ?

Les élus communistes proposent depuis longtemps la mise en place d'une véritable péréquation verticale assise sur une taxation

des actifs financiers des entreprises (soit 25 à 30 milliards d'euros de recettes nouvelles par an au taux de seulement 0,5%).

**Il faut en réalité redonner aux collectivités locales et territoriales les moyens d'assumer pleinement leurs missions** et en même temps sortir notre pays de la crise profonde dans laquelle il est engagé.

### Artisans et petites entreprises du bâtiment Échanges sur leur devenir

Le 31 mars, **Michel Billout a rencontré les représentants de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)** d'Île-de-France et de Seine-et-Marne afin d'échanger sur le devenir et les difficultés de ces entreprises. Cette filière représente environ 9000 entreprises sur le département. Il est donc nécessaire d'appréhender leurs difficultés, afin de trouver des solutions adaptées.

La question de la formation en alternance est également au cœur des préoccupations pour permettre aux jeunes un accès à ces métiers indispensables à l'économie locale.



## La proposition de LOI



### Lutte contre la fraude fiscale

#### Transparence financière et fiscale des entreprises à vocation internationale

Michel Billout et les élus de son groupe ont déposé une proposition de loi (PPL) pour imposer plus de transparence aux entreprises engagées dans la compétition internationale.

Cette PPL entend demander, comme cela a déjà été le cas pour les établissements bancaires, qu'il soit appliqué aux plus importants conglomérats industriels et commerciaux des règles de publicité quant à leur présence et leur activité sur leurs différents sites et implantations.

L'article 2 de cette PPL donne en outre la faculté à toute personne morale ou physique de solliciter le tribunal de commerce compétent pour ce qui est de la publication des comptes des entreprises concernées.

L'enjeu est important : la fraude fiscale et sociale, par son ampleur (on peut estimer aujourd'hui qu'elle représente pratiquement la somme du déficit budgétaire et du déficit de la Sécurité sociale), constitue un obstacle majeur qu'il importe de lever sur la voie d'une juste réforme de nos prélèvements fiscaux et sociaux. Les révélations des **Panama's papers** viennent donner à cette PPL une importance toute particulière.

## Éducation

### Carte scolaire : un département toujours sinistré

**Michel Billout a interpellé la ministre de l'éducation nationale. Après deux années d'amélioration, nous sommes contraints d'observer que les efforts ne seront pas poursuivis.**

Les dotations de postes pour notre département ne tiennent aucunement compte des réalités locales, de la ruralité, des écoles qui sortent du réseau de l'éducation prioritaire ni même de celles qui y restent... Ceci risque de provoquer de nombreuses fermetures de classes dans un département où les taux d'encadrement sont déjà parmi les plus mauvais de notre pays.

**Dans les premières propositions 200 fermetures pouvaient avoir lieu.** L'académie de Créteil a réfuté ce chiffre. Toutefois afin de permettre les ouvertures indispensables, un grand nombre de fermetures de classes étaient proposées, que ce soit dans les regroupements pédagogiques intercommunaux, ou les anciennes zones d'éducation prioritaire qui voient ainsi leurs effectifs moyens augmenter de 2 à 3 élèves par classe. **Malgré les différentes réunions, nous ne pouvons constater de réelles évolutions.** Pour rattraper le retard accumulé ces dernières années et offrir aux 158 000 élèves seine-et-marnais de conditions de scolarisation équivalentes à la moyenne nationale, ce sont plus de 800 postes qu'il faudrait octroyer à notre département ! C'est pourquoi, nous devons continuer de demander des moyens supplémentaires au ministère de l'Éducation nationale afin que la Seine-et-Marne cesse d'être un département délaissé.



## Transports

### Ligne Paris-Provins: assurer des conditions décentes de transport



Du fait de l'augmentation du nombre de voyageur, la ligne P Paris-Provins est de nouveau saturée.

**Michel Billout a donc rappelé** à la présidente du STIF, au ministre des transports et au président de la

**SNCF, l'urgence d'agir pour les usagers mais également pour les agents de la SNCF** qui doivent faire face à des situations parfois très tendues. **Un sillon supplémentaire pourrait être attribué à cette ligne aux heures de pointe** le matin dans le sens Provins-Paris et le soir en sens inverse. De plus, il est indispensable de **rechercher du matériel de substitution.** Un arrêt en gare de Gretz-Armainvilliers doit être rapidement mis à l'étude, ce qui permettrait **d'obtenir une connexion directe avec le RER E.** L'électrification de la ligne entre Gretz et Troyes est inscrite dans deux plans État-Région. Du retard a été pris, la fin des travaux initialement prévue pour 2017, est reportée à 2021. **Or l'électrification est la seule solution.** Il est donc indispensable que l'ensemble des acteurs se mobilise pour tenir ces délais, voir les réduire et ainsi répondre à un réel besoin des usagers.

## Santé

### Fusion des hôpitaux de Nemours, Montereau et Fontainebleau

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, **Michel Billout a interrogé le Gouvernement sur le projet de fusion des hôpitaux de Nemours, de Fontainebleau et de Montereau, annoncé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Aucune étude sur les intérêts d'une telle fusion, aucune alternative en matière de restructuration n'ont été présentées, que ce soit aux instances de concertation ou au grand public. *« Cette fusion arrive au terme d'un processus d'affaiblissement de ces trois établissements hospitaliers, étalé sur une période d'une dizaine d'années »* dénonce le parlementaire. Entre 2004 et 2014, **l'hôpital de Fontainebleau** a en effet perdu près de 10% de ses effectifs. L'activité chirurgicale y a été réduite de 22,64 %, le nombre de lits de chirurgie de

25 %. **L'hôpital de Nemours** a perdu ses activités chirurgicales, soit un service de soixante lits. **À Fontainebleau et Montereau**, 131 postes d'aide-soignant ont été supprimés en dix ans. Après ces années de destruction d'activité, le projet de fusion prévoit de reformer un hôpital complet, à partir d'établissements affaiblis, au lieu de remédier aux difficultés de chacun d'entre eux. Pourtant, en 2012, **un rapport de l'inspection générale des affaires sociales relève que les fusions de plusieurs établissements mal portants sont particulièrement problématiques**, démontrant que la fusion n'était pas le levier le plus approprié pour redresser la situation financière d'un établissement de santé en déficit. Dans sa réponse, le gouvernement justifie cette fusion par le fait que des niveaux

d'activité souvent insuffisants ont dégradé la situation financière de ces établissements. **Il n'annonce aucune projection financière ni études d'impact qui puissent garantir que cette fusion réponde bien à la nécessité de développer un service public hospitalier de qualité** et de proximité pour les habitants du sud du département.

Dans ce contexte, le sénateur déplore n'avoir *« strictement aucune garantie que cette fusion permettra aux établissements de retrouver une santé financière suffisante pour surmonter les grandes difficultés qu'ils connaissent. Le secteur hospitalier public est très concurrentiel, avec l'hôpital de Corbeil ou celui de Melun, actuellement en construction. Aussi l'interrogation est-elle réelle quant à l'avenir des trois établissements appelés à fusionner. Je regrette que la réflexion ne puisse s'appuyer sur des études d'impact un tant soit peu sérieuses. »*



## Intercommunalité

### Nouveau schéma départemental de l'intercommunalité : les premiers méfaits de la loi «NOTRE» apparaissent

En Seine-et-Marne, comme dans la plupart des départements, la consigne donnée par le gouvernement aux préfets de ne pas s'en tenir au seuil minimum de 15 000 habitants pour une communauté de communes a été appliqué avec beaucoup de zèle.

C'est ainsi que **sans aucune étude d'impact, sans aucune étude financière préalable aux transferts** de compétence dans le cas de fusion d'intercommunalités, **sans aucune consultation** des habitants, le nouveau schéma de l'intercommunalité fait apparaître des communautés qui dépasseront 40 000 habitants en moyenne.



Après la création des communautés d'agglomération de Roissy-Pays de France avec plus de 344 000 habitants et du Grand Paris Sud Essonne Sénart (déjà surnommée Grand Evry) avec plus de 337 000 habitants, il

s'agit bien d'une volonté idéologique de **construire des communautés toujours plus grandes, avec toujours plus de compétences au détriment de celles des communes** et toujours plus éloignées des citoyens qui se concrétise. La Commission départementale de coopération intercommunale n'aura joué qu'un rôle mineur en raison de la règle de la majorité des deux tiers imposée par la loi de 2010 pour pouvoir s'opposer à une proposition du préfet. **Seuls 4 amendements marginaux auront été adoptés**, alors que la majorité d'entre eux aura recueilli la majorité simple. **Les maires des petites communes**, le plus souvent soutenus par leur Conseil municipal unanime et une population mobilisée **auront donc été méprisés.**

#### Le nombre de « mariages forcés » restera conséquent

Ce n'est certainement pas une bonne nouvelle pour la démocratie, ni pour le bon fonctionnement des communautés de communes ainsi modifiées. Encore moins pour l'existence à terme des communes rurales qui constituent pourtant un outil essentiel de cohésion sociale et d'aménagement du territoire.



#### Des recours toujours possibles

Tout n'est pas joué puisqu'au sein de chaque communauté l'arrêté du préfet portant sur **le nouveau périmètre pourra être rejeté par la majorité qualifiée des conseils municipaux**. La CDCI sera alors de nouveau convoquée pour redonner son avis. **Des recours** devant le Tribunal administratif **peuvent également être formés.**

## Arrets sur images



Des élèves étrangers récemment arrivés en France, scolarisés en Seine-et-Marne ont pu se rendre au Sénat pour y rencontrer Michel Billout, grâce à un programme subventionné par l'Europe, intitulé "Intègr'Action". Il s'agit d'une action ambitieuse initiée par les directions des collèges et lycées de Rozay en Brie pour amener ces élèves vers la réussite scolaire et une meilleure intégration grâce à la maîtrise de la langue française, de sa culture et de ses institutions.



Mercredi 10 Février, Michel Billout s'est rendu avec les membres de la commission de la Défense du sénat sur la base aérienne de Cognac pour découvrir l'école de pilotage ainsi que l'escadron de drones.



Échanges sur la situation économique grecque avec Stathis Trachanatzis, secrétaire général de la Maison des Syndicats d'Athènes, lors de son passage en France, invité à participer au Congrès départemental de la CGT du Val-de-Marne.